

**En France, 1.400.000 personnes  
sont confrontées à l'illettrisme**

L'Insee vient de publier les résultats de son enquête Formation tout au long de la vie. En 2022, 10% des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. Parmi celles qui ont été scolarisées en France, 4% peuvent être considérées en situation d'illettrisme. Cela représente 1.400.000 personnes. Le taux d'illettrisme est passé de 7% en 2011 à 4% en 2022.

Si tous ces résultats sont positifs, un travail d'analyse plus fin doit être réalisé par l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme de l'ANLCI pour en analyser les causes.

Ces difficultés se combinent avec d'autres difficultés comme l'illectronisme (illettrisme numérique) ou celles en lien avec la numératie. Près des deux tiers des personnes en difficulté à l'écrit le sont aussi en calcul, 9% des personnes scolarisées en France sont en situation d'innumérisme. S'agissant du recours à internet, comme le montre l'enquête, ces personnes entreprennent nettement moins de démarches administratives seules sur internet que le reste de la population (61% contre 85%).

La non maîtrise de ce socle de compétences essentielles, première marche indispensable pour l'autonomie, a des conséquences très concrètes dans la vie quotidienne : les personnes concernées ne parviennent pas à comprendre une consigne de travail en la lisant, à utiliser de nouvelles applications numériques dans leur environnement professionnel, à écrire une liste de course, à calculer la monnaie lors d'un achat, à utiliser un site internet, une messagerie pour voter aux élections professionnelles, pour consulter un bulletin de paie, pour continuer à se former, mettre à jour ses droits, ...

Les transformations numériques dans la vie quotidienne, au travail et les besoins de reconversion professionnelle ou d'accompagnement renforcé qu'elles génèrent, renforcent l'urgence d'agir pour garantir aux personnes concernées par l'illettrisme ou l'illectronisme des solutions de formation de qualité sur tous les territoires. L'enquête de l'Insee révèle des écarts très importants entre la métropole et les territoires d'Outre-mer (les taux d'illettrisme y sont trois fois supérieurs) et une proportion plus importante de personnes concernées dans les territoires en difficulté économique (une personne sur trois résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville est en difficulté avec l'écrit contre seulement 8% des personnes résidant hors QPV).

Tous les partenaires réunis par l'ANLCI ont contribué au recul de l'illettrisme mais beaucoup reste à faire. Il est essentiel de garder le cap, de ne pas relâcher l'effort, de poursuivre sur cette lancée pour soutenir ceux qui agissent au quotidien, renforcer les partenariats, conforter le rôle de l'ANLCI autour d'un objectif commun : plus aucune personne ne devrait sortir d'un dispositif d'insertion ou de formation en étant encore en situation d'illettrisme ou d'illectronisme.

Il est aussi nécessaire d'intensifier les efforts sur les territoires les plus fragiles et auprès des personnes non couvertes par l'enquête FLV (personnes détenues, gens du voyage, personnes vivant dans des structures collectives...).

Cette continuité, garantie par le renouvellement du projet porté par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme en 2019, a fait gagner beaucoup de temps. Les mesures mises en place ont été utiles et portent progressivement leurs fruits : définition de priorités claires, accent mis sur la prévention, meilleure connaissance du nombre de personnes confrontées à l'illettrisme grâce au renouvellement des enquêtes et à la création d'un Observatoire, renforcement de la présence de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme sur les territoires, investissement massif dans le développement des savoirs de base pour les jeunes et les adultes (plan d'investissement dans les compétences), intensification du repérage des personnes concernées, mobilisation du monde du travail...

Dans le prolongement de l'enquête FLV et en prenant appui sur les données de l'Insee, l'Observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme publiera en septembre 2024 une synthèse des chiffres clés de l'illettrisme destinée à éclairer les décisions.

Fidèle à sa méthode de travail fédératrice, ouverte et respectueuse des compétences de ses organisations membres, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a décidé de réunir les décideurs, les acteurs et partenaires de la société civile et les personnes concernées pour dégager une vision commune des défis à relever, conforter les coopérations et faire émerger de nouvelles propositions d'action : une consultation sera lancée à partir du mois de mai, les chiffres-clés de l'illettrisme seront publiés en septembre prochain par l'Observatoire, un grand Forum national se tiendra le 17 octobre prochain pour permettre à l'Assemblée générale du groupement de se prononcer en décembre 2024 sur de nouvelles priorités pour la période 2025-2030.

### **A propos de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) :**

L'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI) a été créée en 2000, sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), dans le but de fédérer et d'optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme.

L'ANLCI a pour mission de réunir, d'animer et de soutenir les décideurs et acteurs impliqués dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme : pouvoirs publics nationaux, collectivités territoriales, acteurs de la société civile, OPCO, entreprises et partenaires sociaux.

Elle apporte un éclairage sur la définition, les chiffres de l'illettrisme et de l'illectronisme, coordonne les solutions sur les territoires, outille ceux qui souhaitent agir en diffusant les bonnes pratiques.

**Contact presse :** Virginie LAMONTAGNE, Responsable communication et partenariats  
[virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr](mailto:virginie.lamontagne@anlci.gouv.fr) - 04 37 37 18 61 - 06 07 77 65 48